

Et après les attentats ? AGIR DANS L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ DÈS MAINTENANT !

Depuis quelques jours, suite aux attentats qui ont endeuillé notre pays, la responsabilité de l'école se trouve clairement évoquée. Non seulement, elle aurait échoué dans sa mission d'éducation à la citoyenneté mais elle devrait de plus, trouver pratiquement seule les solutions pour en finir avec les idées reçues, la violence et le sentiment d'exclusion.

É DI TO

Faire tout porter sur les seules épaules de l'école et des enseignants mène à une impasse. Bien évidemment, il est essentiel de se préoccuper de cette partie de la jeunesse qui ne se reconnaît pas ou plus dans la République. Mais seule, l'école ne peut pas régler tous les problèmes de la société. Si l'école est apparue ici et là fracturée notamment lors des contestations de la minute de silence, c'est que notre société est elle même fracturée. **Et, les causes de cette situation sont autant culturelle, que sociale et économique.** Aujourd'hui, pour une partie des familles et

de leurs enfants, le discours de l'école sur le vivre ensemble n'a pas de sens et de prise parce que la réalité vécue est celle de l'entre-soi et de la relégation sociale.

Il est clair que pour le SNUipp-FSU, on n'enrayera pas ces phénomènes avec les seuls outils présentés par la ministre lors de la rencontre du 12 janvier dernier avec les syndicats : Ressources sur le site Eduscol, parcours de formation magistère, nouveaux programmes d'éducation morale et civique, livret de prévention de la radicalisation.... De la même manière, il n'est pas sérieux de laisser croire que tout ira pour le mieux en faisant chanter aux enfants la « Marseillaise » ou en leur mettant une blouse sur le dos.

Les enseignants engagés en première ligne, dans des conditions parfois très difficiles constatent tous les jours que le défi est d'une toute autre ampleur.

Pour le SNUipp, il faut une mobilisation générale de notre société ce qui appelle des mesures fortes aussi bien sur le terrain scolaire que sur l'environnement social de l'École. Et d'autres choix budgétaires. Réussite scolaire et émancipation, cohésion et justice sociale, citoyenneté et laïcité, tout cela ne s'obtiendra pas en un jour. C'est pour cela qu'il faut agir dès maintenant !

(suite page 2)



SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	p1
Justice sociale	p2
Après les attentats (suite)		
Injonctions sur les rythmes	p3
Grève du 3 février	p4-5
Carte scolaire 2015	p6-7
Se déclarer géviste	p8
Encart "Colloque ELVE" + Bulletin d'adhésion		

Enfin un peu de justice sociale dans l'Éducation Nationale...

Il était temps !

Vous ne le saviez peut-être pas, mais les recteurs subissaient une "anomalie" scandaleuse dans leur rémunération. Ceux-ci, en effet, "gagnaient moins (environ 1 000 euros par mois) que leurs subordonnés (inspecteurs d'académie et secrétaires généraux)".

Il n'en fallait pas plus pour que notre ministère épris de justice sociale publie un arrêté le 28 décembre au Journal officiel faisant passer « l'indemnité de responsabilité » des recteurs de 15 200 euros à 25 620 euros, soit 68 % d'augmentation. Et ce n'est pas tout, puisque la part variable de cette prime sera donc aussi potentiellement augmentée, celle-ci étant basée sur un pourcentage de la part fixe – jusqu'à 45 % – « en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints ».

Résultat : un recteur peut prétendre, en plus de son salaire, à une prime de 37 140 euros par année. Soit le salaire annuel d'un professeur des écoles au dernier échelon de la hors-classe (et donc beaucoup plus que le salaire de la très grande majorité de nos lecteurs).

Ah, au fait : nos salaires baissent. Une pub pour recruter ?

Vous ne le saviez peut-être pas non plus, mais le prélèvement pour pension civile passe de 9,14% à 9,54% du traitement brut. Conséquence : notre salaire net va baisser de plusieurs dizaines d'euros à partir de janvier. La perte annuelle sera de 96 euros pour un enseignant à l'échelon 3 à 167 euros à la Hors classe.

Une mesure qui vient s'ajouter à la décision du gouvernement de geler, pour la quatrième année consécutive, le point d'indice de la fonction publique. Le décrochage salarial des enseignants du 1er degré continue donc à se creuser.

Pour le SNUipp-FSU, il est grand temps de reconnaître enfin le travail et le professionnalisme des personnels de l'éducation nationale et de rendre ses métiers attractifs. Il s'agit là d'une exigence autant matérielle que morale pour un métier à haute qualification. Outre la fin du gel du point d'indice, le syndicat demande une mesure immédiate avec l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE, d'un montant de 1 200€, versée aux enseignants du second degré. Cette urgence de revalorisation salariale sera au nombre des revendications portées dans la grève du 3 février (voir pages 4 et 5).

Et après les attentats ? (suite de l'édito)

A l'école, quelques propositions

► **Renforcer le plan pour l'éducation prioritaire** prévu pour la rentrée 2015. Les écoles primaires dites « isolées » et les réseaux oubliés qui remplissent les caractéristiques de l'éducation prioritaire doivent obtenir le classement REP. Des conditions particulières doivent y être développées pour les élèves (20 élèves par classe, plus de maîtres que de classes, création de métiers d'assistant d'éducation aux côtés des élèves et des enseignants...) et pour le métier d'enseignant (allègement du temps d'enseignement pour le travail en équipe, le partenariat éducatifs et la relation aux familles.) Aucune famille ne doit être abandonnée par l'Éducation nationale.

► **Permettre le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans** dans un cadre adapté (15 élèves par classe, conditions d'accueil des enfants, ATSEM et formation petite enfance...) C'est indispensable pour tisser des liens de confiance avec les familles les plus éloignées de l'école.

► **Financer des projets pédagogiques valorisant l'école** et rénover certains bâtiments scolaires afin de contribuer à la mixité sociale.

► **Améliorer la formation initiale**

► **Relancer une formation continue** totalement exsangue.

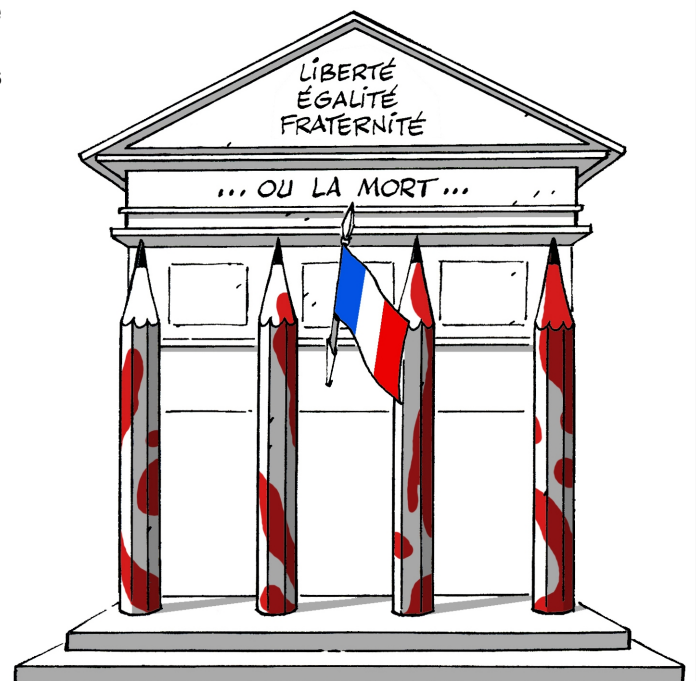
Autour de l'école, développer la mixité sociale et renforcer les services publics

► **Développer une politique de la ville ambitieuse de rénovation et de réaménagement urbain** avec accès au logement afin de remettre de la mixité sociale

► **Développer des services publics de proximité** facilitant l'accès à la santé, à la culture...

► **Développer des politiques de la petite enfance**

Code	Description	Montant
11000	TRAITEMENT BRUT	15200
12000	INDIEMNITE DE RESIDENCE	10000
13000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	40110
40110	COT SUP VIEILLESSE PLAFOND	40110
40110	C. S. G. NON SUBSTITUE	40110
40110	C. S. G. SUBSTITUE	40110
40210	COT SUP MALADE DEPLAFOND	40210
40210	COT SUP VIEILLESSE DEPLAF	40210
40310	COTFS PATRON ALLOC FAMIL	40310
40310	COT PAT FUS. DEPLAFOND	40310
40310	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	40310
40410	COT SUP MALADE DEPLAFOND	40410
40410	COT SUP VIEILLESSE DEPLAF	40410
50000	CONTRIBUTION SOLIDARITE	50000
50000	COT PAT VET TRANSPORT	50000



Évaluation des rythmes scolaires : les élus aubois écrivent à l'administration

Mi décembre, la trentaine d'écoles aubois qui expérimentent une organisation consistant à libérer une demi-journée par semaine a reçu un courrier de la DSDEN.

L'Inspectrice académique y enjoignait les équipes concernées à réunir, en janvier, un conseil d'école extraordinaire pour renseigner « *un document portant sur la qualité des apprentissages des élèves* ».

Dans un courrier intersyndical (SE-UNSA, SGEN-SFDT, SNUipp-FSU) daté du 7 janvier, les représentants des personnels du département ont réagi en demandant à l'administration de surseoir à cette évaluation (voir ci-contre).

Deux jours plus tard, ce sont toutes les écoles du département qui ont été destinataires d'un courrier de l'Inspectrice académique « *invitant* » les équipes à réunir un conseil des maîtres afin de « *suivre et évaluer la réforme et de mesurer les bénéfices pédagogiques et éducatifs en interrogeant tous les membres de la communauté éducative* » avant le 30 janvier 2015. C'est ce qu'on appelle le « *dialogue social* »...

Interrogé par le SNUipp-FSU lors du CTA du 15 janvier, le recteur ne se rappelle pas avoir demandé une évaluation pour toutes les écoles.

Il s'agit avant tout de faire remonter les grosses difficultés constatées et les avis sur la poursuite du dispositif (rappelons que l'accord pour les expérimentations vaut pour un an).

Il a également admis qu'il était difficile voire impossible de répondre à certaines questions de l'enquête à ce stade, comme les effets sur les apprentissages par exemple.

Nous ne pouvons que nous interroger, comme nombre d'écoles du département, sur la demande de la DSDEN de l'Aube et sur les délais accordés aux équipes pour répondre à une enquête dont l'urgence ne semble pas évidente.

Un nouveau courrier a été envoyé le 16 janvier à la DSDEN de l'Aube...

Nous ne remettons pas en cause le principe d'une enquête proche du « terrain ». Il aurait même été utile, peut-être, de conduire une véritable consultation préalable de tous les acteurs concernés...

Madame la directrice Académique,

Votre courrier daté du 9 décembre et parvenu dans les écoles concernées après le 15 décembre 2014 suscite de nombreuses interrogations de la part de nos collègues et appelle de notre part un certain nombre de remarques.

Vous précisez que l'autorisation d'expérimentation a été attribuée pour un an. Dans ce cas, le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 ne stipule pas qu'une évaluation doit être conduite dans les mêmes conditions que celles décrites pour une expérimentation accordée pour une période de trois ans.

Ces dispositions semblent de toute évidence plus compatibles avec le temps nécessaire dont auraient besoin les enseignant(e)s pour évaluer l'impact d'une réorganisation de la semaine scolaire sur la qualité des apprentissages des élèves.

D'autre part, les équipes ne semblent pas à ce jour bénéficier des outils et des indicateurs précis leur permettant d'évaluer objectivement:

- ▶ le temps réel d'apprentissage et d'activité scolaire
- ▶ l'ambiance de classe
- ▶ le climat scolaire dans la classe et dans l'école
- ▶ l'impact de l'après midi libéré sur le retour en classe des élèves la matinée suivante
- ▶ l'impact de la cohérence et de l'articulation des temps scolaires et périscolaires sur les apprentissages des élèves
- ▶ l'impact de l'amplitude de la journée sur les apprentissages et la disponibilité des élèves
- ▶ l'impact de la nouvelle organisation sur la communication avec les familles

Le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 stipule également que "pour préparer ces évaluations, le recteur met en place dans les départements concernés un comité de pilotage départemental, présidé par l'IA-Dasen . Ce comité s'entoure des compétences utiles à une évaluation centrée sur la qualité des apprentissages des élèves. "Ce comité a-t-il été constitué ?

Dans ces conditions et compte tenu des délais et des moyens insuffisants alloués aux équipes, nous vous demandons de bien vouloir surseoir à une évaluation qui serait bien subjective et anxiogène pour nos collègues.

Les conseils d'école ordinaires pourraient cependant conserver la possibilité de se prononcer en faveur ou pas de la poursuite du dispositif expérimenté jusque là et pour une période pouvant s'étendre jusqu'au 31 août 2017.

Dans un contexte où l'analyse du travail réel des enseignants pourrait contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail, nous pouvons espérer qu'une réflexion approfondie sur l'évaluation qui leur est demandée aujourd'hui implique de mettre en évidence les conditions optimales de sa réalisation en leur donnant les moyens et la satisfaction d'accomplir un travail utile pour les élèves et pour eux-même.

Dans cette attente, veuillez croire, madame la Directrice, en notre profond dévouement au service public d'Education.

Les élus des trois organisations syndicales représentatives du département de l'Aube



BUDGET

Pas assez de postes pour la rentrée prochaine !

Avec seulement 2 511 créations d'emplois programmées pour la prochaine rentrée, le budget est nettement insuffisant. L'école manque de postes et 6 académies se voient même imposer des suppressions. Deux mesures actées pour la rentrée 2015 - l'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école et les demi-journées d'allègement de service en REP+ - vont déjà consommer 1 650 postes. Il ne restera donc plus que 861 emplois pour accueillir les 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015, soit un emploi enseignant pour 27 élèves. Le nombre d'élèves par classe, déjà au-dessus des moyennes européennes, ne va pas baisser et même augmentera dans de trop nombreuses écoles. Les autres priorités affichées par le ministère - « plus de maîtres que de classes », « scolarisation des moins de 3 ans » - ne vont pas se déployer et notre école ne va pas rattraper son retard par rapport à 2008 : manque de 1 800 postes de remplacement et 4 834 RASED. Afin de pouvoir classer en éducation prioritaire toutes les écoles dont les caractéristiques le justifient cette réforme nécessite un tout autre budget.

L'URGENCE SALARIALE

Devant le déclassé salarial des enseignants, la revalorisation devient une urgence. L'annonce de la prime aux recteurs et rectrices a sonné comme une provocation alors que le salaire des enseignants va baisser en janvier (lire Unitaires10 n°109, page 2).

Il faut d'urgence rattraper les pertes de salaires, augmenter le point d'indice (gelé depuis 2010) et aligner immédiatement l'ISAE (400 € bruts annuels) sur l'ISOE du 2nd degré (1200 € brut annuels) tout en la rendant accessible à tous les enseignants. L'ouverture de discussions pour aboutir à une programmation de la revalorisation de l'indemnité est d'ailleurs explicitement réclamée par le SNUipp-FSU.

Baisser les effectifs Améliorer les conditions de travail

La taille des classes, déterminante pour la réussite des élèves comme le confirment plusieurs études, doit baisser. Pour le SNUipp-FSU, les effectifs ne doivent pas dépasser 25 élèves par classe, pas plus de 20 élèves en REP et REP + et pas plus de 15 élèves pour les moins de 3 ans. Pour réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap, il faut des professionnels formés avec statut pérenne et un salaire à hauteur des missions. Dans les classes scolarisant au moins un-e élève en situation de handicap les effectifs doivent être allégés. Les nouveaux rythmes scolaires, censés apporter une réponse à la difficulté scolaire, ne font qu'accentuer la dégradation des conditions de travail des enseignant-es et renforcent les inégalités territoriales. Le SNUipp-FSU continue d'exiger une remise à plat de cette réforme. Les APC ne répondent pas non plus au traitement de la difficulté scolaire. Le SNUipp-FSU demande la fin des APC et le retour à un temps de concertation institutionnalisé dans l'emploi du temps régulier des écoles. Enfin, la gestion des personnels (inspection, rapport à la hiérarchie, mutations, temps partiel, droit syndical,...) a subi des dégradations incessantes ces dernières années. Elle doit être remise à plat.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Enfin, demander aux PE stagiaires de cumuler un mi-temps en responsabilité et un mi-temps en ESPE n'est pas tenable, ni réaliste. Cela ne correspond pas à une véritable formation professionnelle et il faut retrouver d'urgence un maximum d'1/3 en responsabilité et 2/3 en ESPE, afin que le volume de formation didactique et théorique prenne toute sa place et son sens. Quant à la formation continue, elle a quasiment disparu. Alors que le métier est devenu de plus en plus complexe le SNUipp-FSU estime qu'il faut d'urgence rétablir une formation continue de qualité sous forme de stages remplacés sur le temps de classe.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 14H00 Hôtel du Petit Louvre à Troyes

N'hésitez pas à afficher en salle des maîtres !

CARTE SCOLAIRE 2015

Dix postes pour l'Aube, Un solde nul pour l'Académie

Le ministère avait, courant décembre, dévoilé la répartition académique des 2511 postes supplémentaires programmés pour la rentrée 2015. Une répartition dans laquelle l'Aube gagne 10 postes, même si aucun poste supplémentaire n'est créé dans l'académie de Reims. Explications.

Le ministère a beaucoup communiqué sur la modification des critères régissant la répartition des moyens, dont la cartographie des REP (voir page 7), en défendant l'idée d'une plus grande justice sociale : "*donner plus à ceux qui ont le moins*" afin de lutter contre le poids, très élevé en France, des déterminismes sociaux sur la réussite des élèves.

Jusqu'à présent, les critères retenus pour l'allocation des moyens étaient principalement d'ordre démographique. Dans sa lutte annoncée contre les inégalités, le ministère introduit aujourd'hui des critères géographiques et sociaux qui s'appliqueront progressivement à tous les niveaux dès la rentrée 2015.

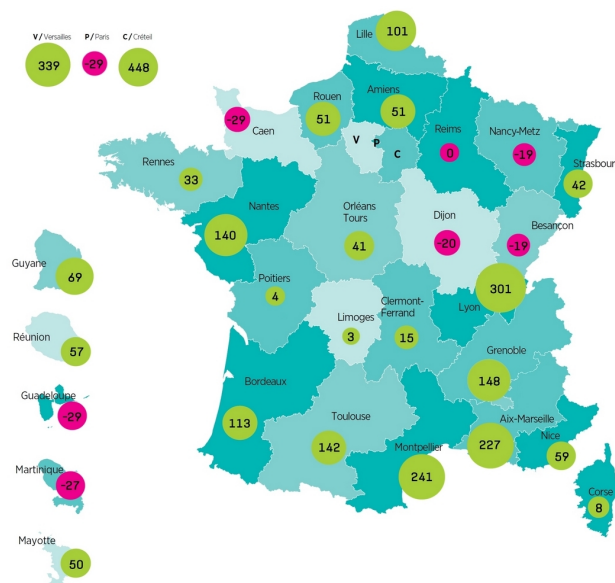
Pour l'académie de Reims, le nouveau modèle de répartition ne crée aucun poste supplémentaire. Avec une évolution démographique anticipée de -306 élèves et une plus forte baisse en maternelle (-599 en 2014) qui se répercutera dans les années à venir en élémentaire, l'académie perd 18 postes au titre du critère géographique et gagne 18 postes au titre du critère social : un solde nul, donc.

Un rééquilibrage est opéré entre les 4 départements de l'académie :

- ▶ Ardennes : - 20 ETP (équivalents temps plein)
- ▶ Aube : + 10 ETP
- ▶ Haute-Marne : - 8 ETP
- ▶ Marne : + 18 ETP

Devons-nous nous réjouir de ces dix créations pour notre département ?

Au plan académique, nous remarquons que c'est le département où les difficultés sociales sont les plus fortes (les Ardennes) qui paie le plus lourd tribut à ce



rééquilibrage.

Au plan départemental, il est à craindre que ces 10 créations ne soient pas suffisantes. Les besoins sont nombreux : la relance des ZEP par les nouveaux dispositifs REP et REP+ et la création de deux nouveaux REP, le dispositif "plus de maîtres que de classes" et les mesures liées à la direction (liste non exhaustive) coûteront de nombreux postes. L'administration locale devra certainement procéder à des arbitrages : au détriment de qui ?

Cette dotation, départementale et nationale, est-elle à la hauteur des besoins réels des écoles et de la priorité affichée au primaire ? Ce budget ne permettra pas de retrouver les moyens d'avant les suppressions de la mandature précédente. Il ne permettra pas de relancer la formation continue et initiale, ne comblera pas le manque de remplaçants (il paraît même que nous avons "*de la marge*" dans l'Aube), ne permettra pas d'offrir les compétences des RASED à tous les élèves qui en ont besoin, ne permettra pas de baisser significativement le nombre de classes à plus de 30 élèves (7000 classes maternelles au niveau national)...

Derrière les déclarations et les intentions louables, la faiblesse relative du budget implique des arbitrages contestables. Donner plus aux écoles défavorisées est synonyme de moins pour les autres.

Ces dernières sont-elles pour autant favorisées, dans un pays où le nombre moyen d'élèves par classe est bien supérieur aux autres pays de l'Union Européenne ?

Opérations de carte scolaire repoussées**Le SNUipp-FSU AUBE écrit à la ministre**

Cela devient presque une habitude : les opérations et instances touchant à la carte scolaire seront à nouveau très tardives cette année. En cause : la décision de la ministre de les repousser après les scrutins départementaux des 22 et 29 mars, avec les conséquences que chacun connaît.

Le 7 janvier, le SNUipp a adressé un courrier à la Ministre pour demander le retour à un calendrier normal, estimant que les échéances électorales ne doivent pas "*bloquer le bon fonctionnement de l'école*".

Le SNUipp-FSU AUBE a également fait parvenir un courrier au ministère, que nous vous livrons ci-dessous. Cette initiative devrait être relayée très prochainement par l'ensemble des départements.

Madame la Ministre,

Nous apprenons qu'une nouvelle fois, et ce pour la deuxième année consécutive, vous avez donné consigne à vos services de repousser après le deuxième tour des élections départementales, les informations et les opérations de carte scolaire pour le premier degré.

Le secrétariat national du SNUIPP-FSU vous a déjà fait part de la contestation de cette mesure.

Nous tenons à vous informer des réactions du terrain, à l'échelon directement concerné.

Ainsi, si un travail a bien lieu avec les municipalités, aucune information officielle ne parviendra à quiconque avant début avril. Ni aux collectivités locales, ni aux représentants des personnels donc aux enseignants, ni aux conseils d'école donc aux parents.

C'est une confiscation injustifiable d'information vis à vis de ceux qui sont pourtant les premiers concernés, et pour des opérations qui nécessitent pourtant la plus grande transparence. Elle complexifie la préparation de la rentrée pour les municipalités et les écoles. Elle laisse dans l'incertitude les familles concernant les conditions d'accueil de leurs enfants et les enseignants potentiellement touchés par une suppression de poste. Elle retarde inconsidérément les deuxième phases de mouvement, après la sortie des classes, privant les personnels de contact avec les écoles et donc crée l'impossibilité de connaître leur niveau de classe, de faire les commandes...

Cette décision provoque donc une profonde exaspération dans toute la communauté éducative : familles, élus, personnels (tant les enseignants que les services chargés de ces opérations).

En conséquence, nous vous demandons de revenir simplement au délai de réserve légal afin de laisser le travail se dérouler « normalement » et de rendre un peu de sérénité à notre Institution.

Veillez croire, Madame la Ministre, en notre dévouement au service public d'éducation.

Cartographie des REP dans l'Aube : où en est-on ?**Les collèges qui entrent en REP+**

- ▶ La Chapelle Saint Luc
Pierre Brossolette
- ▶ La Chapelle Saint Luc
Albert Camus

Les collèges qui entrent en REP

- ▶ Troyes
Pierre et François Pithou
- ▶ Romilly-sur-Seine
Paul Langevin

Les collèges qui restent en REP

- ▶ Troyes
Les Jacobins
- ▶ Troyes
Marie Curie
- ▶ Romilly sur Seine
Le Noyer Marchand

Quelles sont les écoles de REP et de REP+ ?

Bonne question...

La liste des écoles REP et REP+ dans les secteurs de collège concernés devrait être présentée en CTSD le 10 mars.

Les moyens alloués, par contre, ne seront connus qu'après les élections : moyens de remplacement, postes de coordonnateurs REP, etc.

Bientôt l'ouverture de notre espace e-carte scolaire

Vous êtes nombreux et nombreuses à connaître et à utiliser nos plates-formes internet (e-mouvement, e-promo...).

Un nouveau service consacré à la carte scolaire ouvrira courant janvier. Consultez notre blog !



Faire grève : mode d'emploi

Vous devez vous déclarer gréviste 48 heures avant



La loi 20 août 2008 sur le Service Minimum d'Accueil impose de se déclarer gréviste 48 heures avant le jour de la grève (ce délai devant comprendre au moins un jour ouvré). Pour la grève du **3 février 2015**, votre déclaration d'intention préalable devra donc parvenir à l'administration **le samedi 31 janvier avant minuit**.

... par courrier

Mme / M.
Instituteur / Professeur des écoles
Ecole

A Madame l'Inspectrice d'Académie
s/c de M. l'Inspecteur Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de

Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du à partir de
heures minutes

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

A, le

Signature

Contact

**3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr**

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

Votre déclaration doit être adressée au DASEN, sous couvert de votre IEN. Un modèle de lettre vierge est disponible sur notre blog.

... par e-mail

L'administration a créé un fichier pdf modifiable qui est à envoyer à l'adresse électronique de votre IEN à partir de votre adresse ac-reims.

Ce formulaire type (déclaration individuelle d'intention de participation à un mouvement de grève) était téléchargeable sur le site de l'IA, mais il semble avoir disparu ou nous ne l'avons pas retrouvé...

Il est toujours disponible sur notre blog !

COLLOQUE ELVE

Ennui et colère à l'ESPE
le 26 novembre 2014

Ils étaient nombreux, les enseignants tenus de participer (présence obligatoire dans le cadre des 108 heures) à cette conférence intitulée : *"Nouveaux outils numériques et nouvelles pratiques pédagogiques dans l'enseignement/apprentissage des langues vivantes : activité, mobilité, créativité"*.

Ils (et surtout elles) enseignent en maternelle ou en élémentaire,. Dans ce nombre, ils étaient peut-être nombreux à attendre des informations intéressantes sur les apprentissages en langue étrangère, enfin, en Anglais, surtout. Enfin, certains d'entre eux, peut-être enseignent effectivement cette langue dans leur classe. (sauf ceux qui travaillent en maternelle, ceux qui ont décroché avec un collègue, ceux qui n'osent pas se lancer...etc...)

Monsieur Michel Perez a présenté l'apprentissage des langues et de son évolution depuis le début, avec un power point, pas totalement inintéressant mais n'apportant pas grand-chose au niveau pratique. Mais Monsieur Pérez poursuit son discours en disant qu'on va parler des moyens : on attend.

Et voilà que ce maître de conférence explique des pratiques extraordinaires : à l'aide de TBI, d'outils modulables, d'ateliers média-langue, classes mobiles, balado-diffusion ...et j'en passe ! On finit par comprendre que tout cela, c'est pour le second degré ! Et que surtout, et ça c'est plus grave, personne ne peut espérer raisonnablement voir son école équipée de ces matériels en ces temps de crise grave !

Bref, les plus assidus écoutent peut-être, mais beaucoup, sans illusion, qui avaient apporté leurs piles de copies, se mettent à corriger, d'autres à bavarder avec leur voisin à voix basse. Peut-être que l'orateur n'était pas dupe, mais il finit son discours et s'arrête enfin vers 15 h 50.

Là, l'ENadjoit, M.Bigorgne, gêné de voir le peu d'intérêt porté par les enseignants (et pour cause !) nous dit qu'on saura bien adapter ces pratiques à nos classe primaires ! le numérique sans le matériel, il faudra m'expliquer comment on fait !



Enfin, nous sommes priés d'aller émarger dans une salle du CDDP et nous pourrons aller visiter des ateliers de professeurs d'anglais installés dans divers endroits du CDDP. Tiens, la plupart d'entre nous n'avaient pas été prévenus de cela. Ni MM Bigorgne et Perez !

Nous serons accueillis par le CFA de Pont Ste Marie qui nous a organisé un sympathique goûter, auquel nous aurons droit « si nous demandons en anglais » (eh oui !) aux apprentis (qui ne parlaient pas vraiment anglais d'ailleurs !)

Toute l'audience se retrouve donc dans le hall de l'ESPE pour aller signer sa présence. Il faut imaginer alors la colère de ces enseignants qui se sont sentis floués par une animation qui ne leur a rien apporté, et le ton avec lequel on s'adresse à eux ! « Vous devez ce temps », c'est inscrit dans vos obligations de service ! » Oui, sans doute, mais il faut savoir que personne ne le savait, personne ne s'était préparé à ces ateliers, en revanche tous les enseignants étaient furieux de ce temps perdu !

Elisabeth Cassagne

*"On ne peut pas rester sans voix devant de telles absurdités!!!
Nous prendre la feuille d'émargement des mains pour nous empêcher de signer je trouve ça lamentable!
Il ne faut plus taire ces pratiques sinon cela ne va pas s'arranger! "*

Marlène Genay